



Commune de VILLENEUVE-LOUBET

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIES de FORETS

Carte du zonage (partie ouest)



Plan de situation

18 JUIL. 2013

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

DPM-10-2141

Gerard Gavory

Gerard GAVORY

ECHELLE: 1/5000

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 30 janvier 2002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 juillet 2012

ENQUETE PUBLIQUE: du 22 octobre au 23 novembre 2012

APPROBATION du PPRIF:

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

LEGENDE

- R - Zone de risque fort
- R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
- B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
- B1 - Zone de risque modéré
- B2 - Zone de risque faible
- Zone non réglementée par le PPRIF

0 100 200 300 400 Mètres

